

VIE EN ÉGLISE ET EMPRISES SECTAIRES

Ouverture

« Au lieu de m'envoyer à Lisieux [1] avec ma promo on m'a envoyée à Rome parce que je ne mettais pas en pratique le sourire. Germaine m'a convoquée : « La Sainte Vierge va te demander quelque chose ; elle a décidé que tu dois aller à Rome ! » (plutôt que d'aller à Lisieux avec ma promo). Je devais voyager le lendemain... [2] On nous séparait, Lucile l'autre camerounaise, et moi, pour nous affaiblir.

Je suis donc arrivée à Rome en 2002/2003 : j'étais perdue... Je me trouvais paumée dans une équipe et cela ne m'a pas redonné ma joie... Je souffrais. Elles avaient peur de m'approcher : chez les TM, quand on veut te détruire, on t'isole... Tu deviens la mauvaise graine... Personne n'a le droit de t'approcher.

Par exemple Domitille a vu que ça n'allait pas pour moi. Elle s'est approchée de moi et m'a demandé ce qu'il y avait. Edwige a vu que Domitille me parlait : « Je t'interdis de lui adresser la parole. Vous n'avez pas le droit de lui parler ». D'une voix autoritaire, Edwige, la wallisienne a donc interdit à Domitille de me parler. Je me suis alors posé la question : « Est-ce qu'on sert Dieu ou le démon ? » en me rappelant la phrase de Sainte Thérèse dans *Le triomphe de l'humilité* [3] où le démon dit : « *Il y a des âmes qui me servent sans le savoir* ».

[1] Le séjour à Lisieux est la suite normale du processus dit « processus de formation » qui vise à formater une travailleuse missionnaire et à la rendre docile.

[2] Dans cette communauté, quand une mutation géographique est décidée par les responsables, elle est exécutoire immédiatement.

[3] *Le triomphe de l'humilité* par Sainte Thérèse de Lisieux – éditions du Cerf – 1975

I — UNE GRILLE D'IDENTIFICATION DES DÉRIVES SECTAIRES À L'INTÉRIEUR MÊME D'INSTITUTIONS D'ÉGLISE

Certaines grilles existaient déjà. Je pense à un article anglais de Peter J. Vere, reprenant une conférence donnée par le père Francis Morrissey lors d'un congrès de Droit Canonique : SÉPARER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE : VINGT SIGNAUX AVERTISSEURS DE PROBLÈMES DANS LES NOUVEAUX GROUPES RELIGIEUX. Vous en trouverez le texte ici :

http://pneds72.free.fr/301_derives_eglise/301_1_separer_bongrain_ivraie.pdf

Le service « Pastorale Dérives Sectaires » de la Conférence des Évêques de France, dirigée par sœur Chantal-Marie Sorlin, a récemment établi un document permettant d'évaluer les dérives sectaires dans une communauté religieuse, à travers un certain nombre de critères. Pour repérer ces dérives, l'analyse porte sur quatre aspects du fonctionnement déviant des groupes : le culte de la personnalité, la rupture avec l'extérieur, la manipulation, l'incohérence de la vie. Ce texte est accessible sur plusieurs sites internet, notamment à partir du site national de la Pastorale Dérives Sectaires (<http://gamaliel21.pagesperso-orange.fr/NOUVELLES%20GAMALIEL21%202020.pdf>)

Il se trouve cité intégralement ci-dessous. Des réflexions complémentaires seront données dans l'exposé oral. Elles ont pour objectif d'élargir la perspective aux communautés non résidentielles de différentes nature et origine, qui marquent désormais la vie de l'Église jusqu'à ses plus hauts niveaux de responsabilité. Regardons maintenant les quatre chapitres ci-dessous.

1. LE CULTE DE LA PERSONNALITÉ

1.1 La naissance du groupe

UN DYSFONCTIONNEMENT DANS LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES REDOUTABLES. LES EXEMPLES ABONDENT DE CANDIDATS À LA PRÊTRISE REFUSÉS DANS UN DIOCÈSE MAIS ACCEPTÉS DANS UN AUTRE. DE MÊME EN CE QUI CONCERNE LA RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION DE FIDÈLES OU UNE COMMUNAUTÉ. AUSSI, LES ÉVÊQUES SUISSES VIENNENT-ILS DE RAPPELER CETTE EXIGENCE : « LORSQUE DES CANDIDATS À LA PRÊTRISE OU À LA VIE RELIGIEUSE CHANGENT DE LIEU DE FORMATION OU DE COMMUNAUTÉ, LES INFORMATIONS ENTRE LES RESPONSABLES DOIVENT CIRCULER DE MANIÈRE CLAIRE ET PRÉCISE ».

1.2 Le culte du fondateur

IL ARRIVE DANS CERTAINS GROUPES QUE LE FONDATEUR OU LE SUPÉRIEUR PRENNE EN QUELQUE SORTE LA PLACE DU CHRIST : LES MEMBRES DU GROUPE LE VÉNÈRENT, LE METTENT SUR UN PIÉDESTAL, LUI VOUENT UNE OBÉISSANCE ABSOLUE. DIEU PASSE DIRECTEMENT ET NE PASSE QUE PAR LUI. SA PAROLE EST... PAROLE D'ÉVANGILE. ET SES ÉCRITS EN ARRIVENT À SUPPLANTER LES ÉCRITURES, LESQUELLES NE PEUVENT SE COMPRENDRE BIEN ENTENDU QUE PAR LES EXPLICATIONS DU « MAÎTRE ».

UN TEL INVESTISSEMENT DANS LE FONDATEUR PERMET TOUT NATURELLEMENT DE LE PROCLAMER « BERGER À VIE ». ET BIEN ÉVIDEMMENT, TOUTE RÉVÉLATION DE CONDUITES SCANDALEUSES EST ACCUEILLIE PAR LE DÉNI, LA DÉNONCIATION DE COMLOT ET DE PERSÉCUTION.

1.3 Hors du groupe, pas de salut

LE GROUPE NE SE PRÉSENTE PAS COMME ÉTANT COMPLÉMENTAIRE DE CE QUI EXISTE DÉJÀ MAIS IL SE PENSE EXCLUSIVEMENT ALTERNATIF. C'EST PAR LUI ET PAR LUI SEUL QUE PASSE AUJOURD'HUI LE SALUT DE L'ÉGLISE. TOUT LE RESTE EST TAXÉ DE TIÉDEUR, D'INFIDÉLITÉ, DE MODERNISME. DE CET ÉLITISME, DÉCOULE LE CARACTÈRE « HOLISTIQUE » DE CES COMMUNAUTÉS : TOUTES LES VOCATIONS SONT REVENDIQUÉES DANS LE GROUPE QUI AINSI SE SUFFIT À LUI-MÊME COMME UNE « ARCHE DE SALUT » ET UNE ÉGLISE PARALLÈLE.

LE GROUPE SE VEUT AUTOSUFFISANT JUSQUE DANS LE DISCERNEMENT OU L'ACCOMPAGNEMENT : LES PSYCHOLOGUES EXTERNES

SONT LE DIABLE ! OBLIGATION EST PARFOIS FAITE DE SE CONFESSER UNIQUEMENT À UN PRÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ, LES AUTRES N'ÉTANT PAS CAPABLES DE COMPRENDRE LE CHARISME. LA FORMATION EST STRICTEMENT INTERNE ET L'ACCENT EST MIS MASSIVEMENT SUR LA PENSÉE DU FONDATEUR.

1.4 Au-dessus des lois

LES HABITANTS DE LA « CITÉ CÉLESTE » QUE CONSTITUE LE GROUPE NE SONT PLUS DU MONDE. AINSI, CONTRAIREMENT AUX INJONCTIONS DES ÉVÊQUES, ON NE COTISE PAS À LA CAVIMAC. SANS PARLER DES INFRACTIONS AU NIVEAU ÉCONOMIQUE, OU AU DROIT DU TRAVAIL OU AUX RÈGLES DE LA SÉCURITÉ. PAR AILLEURS, LE FLOU JURIDIQUE DU GROUPE EXPOSE LES MEMBRES RÉCALCITRANTS À TOUTES SORTES D'ABUS SANS LE MOINDRE RECOURS POSSIBLE.

2. LA COUPURE AVEC L'EXTÉRIEUR

2.1 Les ruptures

ELLES SONT MULTIPLES ET ENFERMENT LA RECRUE DANS UNE VÉRIFIABLE BULLE TOTALEMENT DÉCONNECTÉE DE LA RÉALITÉ :

RUPTURES FAMILIALES À PARTIR DU MOMENT OÙ LA FAMILLE ÉMET QUELQUE INTERROGATION ;

RUPTURES AMICALES ;

RUPTURE SOCIALE AVEC CHANGEMENT DE PRÉNOM ET DISPARITION DU PATRONYME ;

RUPTURE DES ÉTUDES, DE LA PROFESSION ;

RUPTURES ÉCONOMIQUES : LA RECRUE SE DÉLESTE DE SES BIENS ENTRE LES MAINS DU GROUPE ;

RUPTURES D'INFORMATIONS : NI TÉLÉVISION NI RADIO NI PRESSE ; INDEX POUR LES LECTURES ;

RUPTURE SANITAIRE : PSYCHOLOGUES DIABOLISÉS, VACCINATIONS INTERDITES, MÉDECINES ET PSYCHOTHÉRAPIES ALTERNATIVES IMPOSÉES, COLLUSION AVEC DES MÉDECINS AMIS DE LA COMMUNAUTÉ...

RUPTURE ECCLÉSIALE : FONCTIONNEMENT AUTOSUFFISANT ; MÉFIANCE VIS-À-VIS DES AUTORITÉS ;

ET MÊME RUPTURE INTERNE ENTRE LES MEMBRES : ABSENCE DE RELATIONS INTERPERSONNELLES. AVEC DEVOIR DE DÉLATION.

2.2 Le contrôle sur le choix des confesseurs et directeurs spirituels

2.3 Une formation carencée...

...NOURRIE EXCLUSIVEMENT DES ÉCRITS DU FONDATEUR OU D'UNE SÉLECTION TENDANCIEUSE D'AUTEURS. L'ACCENT N'EST PAS MIS SUR LA PAROLE DE DIEU ELLE-MÊME.

2.4 Un vocabulaire propre au groupe

SOIT PAR LA CRÉATION DE MOTS NOUVEAUX, SOIT PAR LE CHANGEMENT DE SIGNIFICATION DES MOTS USUELS.

2.5 La multiplicité des dévotions sans lien d'unité doctrinale

AVEC SURENCHÈRE DE RÈGLES, SIGNES ET ASCÈSES EN TOUT GENRE AU GRÉ DES INSPIRATIONS, LUBIES ET TROUVAILLES DU RESPONSABLE. L'ACCENT EST MIS SUR LE DIABLE, D'OÙ LA FRÉQUENCE DES DÉLIVRANCES ET EXORCISMES SAUVAGES ; LA VISION DUALISTE FAIT CONSIDÉRER LE MONDE COMME MAUVAIS ET TOUTE CRITIQUE COMME UNE PERSÉCUTION DES « SAINTS ».

2.6 Des conditions de vie inhumaines avec mises en danger pour la santé physique, psychique et spirituelle

ON RETROUVE LES MÊMES CARENCES DANS CES COMMUNAUTÉS PROBLÉMATIQUES QUE DANS LES GROUPES SECTAIRES EN GÉNÉRAL : CARENCES ALIMENTAIRES, CARENCES DE SOMMEIL, CARENCE D'HYGIÈNE DE VIE ET DE SOINS, EXTÉNUATION PAR LE TRAVAIL, ETC. ET S'IL SURVIENT UN ACCIDENT, L'IRRÉSponsabilité QUI EN EST À L'ORIGINE EST CACHÉE PAR UNE INTERPRÉTATION TOUTE MYSTIQUE DE L'ÉVÉNEMENT.

2.7 Quelle pauvreté ?

ON VA CHERCHER LA NOURRITURE À LA BANQUE ALIMENTAIRE. LES MEMBRES NE SONT PAS INSCRITS AUX ASSURANCES SOCIALES MAIS DEMANDENT LA CMU. LE TRAVAIL EST POUR LES GENS DU MONDE MAIS ON PRATIQUE LA MENDICITÉ AUPRÈS DE « VRAIS » PAUVRES : *AUX PAÏENS, LES SOUCIS DU MONDE...* CEPENDANT, LA COLLECTIVITÉ EN TANT QUE TELLE NE DÉDAIGNE PAS LES PARCS IMMOBILIERS ET AUTRES INVESTISSEMENTS ONÉREUX.

2.8 Une désincarnation

CERTAINS GROUPES, DE PAR LEUR CONCEPTION ET LEUR SYSTÈME, ONT ATTEINT LE LIEN QUI RELIE LES ENFANTS À LEURS PARENTS : L'AUTORITÉ PARENTALE EST POUR AINSI DIRE TRANSFÉRÉE AU « BERGER », LES ENFANTS DEVIENNENT LES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ ; L'IMAGE DES PARENTS EST DÉVALORISÉE.

DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ : L'ÉVIDENCE D'UN BESOIN DE TRAITEMENT THÉRAPEUTIQUE LAISSE LA PLACE À UN MOT D'ORDRE DANGEREUX : « LE SEIGNEUR GUÉRIT ! NOUS, NOUS LE CROYONS. »

2.9 Dolorisme et culte de la souffrance

LES DIFFICULTÉS — OBJECTIVES — RENCONTRÉES SONT SUBLIMÉES PAR L'INVITATION AU SACRIFICE. LA SEULE RÉPONSE EST DU GENRE : « EN SOUFFRANT, TU PORTES LA CROIX QUI SAUVE TES AMIS ; TU VIS LA CROIX, DONC TU ES SUR LE BON CHEMIN, TOUT PRÈS DE JÉSUS ; TU AS MAL, DONC TU GRANDIS EN LUTTANT CONTRE TES FAIBLESSES ; TU SOUFFRES PARCE QUE TA CONVERSION EST ENCORE TROP PETITE » ; « SI TU N'AS PAS TENU LE COUP, C'EST QUE TU NE PRIES PAS ASSEZ ; C'EST QUE TU NE T'ES PAS ASSEZ DÉPOUILLÉ DE TOI-MÊME ». IL CONVIENT DE NOTER LA PROPORTION IMPORTANTE DE MEMBRES EN MAUVAISE SANTÉ DANS CERTAINS GROUPES : DÉPRESSIONS NOTAMMENT, TENTATIVES DE SUICIDE, SUICIDES, DÉCLENCHEMENT OU AGGRAVATION DE MALADIES PSYCHIATRIQUES.

3. LA MANIPULATION

3.1 Le prosélytisme

LES MEMBRES DU GROUPE FONT DES SORTIES DE LEUR CITADELLE POUR ALLER CONVERTIR LES AUTRES CENSÉS ÊTRE DANS L'IGNORANCE ET L'ERREUR. A L'EXTÉRIEUR, L'ALTÉRITÉ N'EST PAS L'OBJET D'UN INTÉRÊT OU D'UNE CURIOSITÉ, OU PROMESSE D'ENRICHISSEMENT. L'AUTRE N'EST VÉRITABLEMENT ACCEPTÉ QUE NIÉ DANS SA DIFFÉRENCE ET SON APPORT. IL EST INTÉRESSANT UNIQUEMENT COMME CONVERTI POTENTIEL.

3.2 Le recrutement vocationnel

IL FAUT SÉDUIRE ET RAMENER À LA COMMUNAUTÉ. LE RECRUTEMENT EST RAPIDE, LES CAPTURES SONT SOUVENT JEUNES ET SANS EXPÉRIENCE VÉRITABLE. SI LA CIBLE SE POSE MALGRÉ TOUT CERTAINES QUESTIONS, ON LUI MET LA PRESSION COMME QUOI LE DOUTE, C'EST LE DIABLE. LE RECRUTEUR EST PASSÉ DANS L'ART DE LA DOUBLE CONTRAINTE. RAPPELONS-NOUS SIMPLEMENT LE CANON 219 DU CODE DE DROIT CANONIQUE : « TOUTS LES FIDÈLES JOUISSENT DU DROIT DE N'ÊTRE SOUMIS À AUCUNE CONTRAINTE DANS LE CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE ».

3.3 La confusion des fors externe et interne

LES RÔLES DE CONFESSEUR ET DE DIRECTEUR SPIRITUEL (FOR INTERNE) NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE CONFONDUS AVEC LA CHARGE DE SUPÉRIEUR (FOR EXTERNE). OR, ON S'APERÇOIT QUE CETTE CONFUSION EST MONNAIE COURANTE. DE LA MÊME FAÇON, LE SUIVI PSYCHOLOGIQUE NE DEVRAIT JAMAIS ÊTRE FAIT EN INTERNE DANS UNE COMMUNAUTÉ OU UNE ASSOCIATION CHRÉTIENNES, AFIN DE PRÉSERVER LA LIBERTÉ DES PERSONNES ET DE RÉDUIRE LES INTERACTIONS : PRISE DE POUVOIR, LUTTE D'INFLUENCE, RISQUE DE CONCERTATION AU MÉPRIS DU SECRET DE L'ACCOMPAGNEMENT, GAFFES VARIÉES ET INDISCRÉTIIONS QUI FUSENT VITE DANS UN CERCLE RESTREINT.

SI LA MÊME PERSONNE GÈRE LES POSTES COMMUNAUTAIRES IMPORTANTS, LE SUIVI SPIRITUEL ET PSYCHOLOGIQUE, ET MÊME LA CONFESSION, ON DEVINE L'EMPRISE QU'ELLE PEUT AINSI PRENDRE SUR LES PERSONNES. CETTE DISTINCTION DU PUBLIC ET DE L'INTIME EST ENCORE MISE À MAL PAR LA MODE DE LA « TRANSPARENCE », OU DIT AUTREMENT PAR LES CONFESSIONS PUBLIQUES. SOUS COUVERT DE FRATERNITÉ ET DE COMPASSION, LA PERSONNE EST AINSI BAFUÉE DANS SON INTIMITÉ SALUTAIRE ET FORCÉE À UNE SORTE D'EXHIBITIONNISME PSYCHO-SPIRITUEL, C'EST-À-DIRE FINALEMENT À UN VIOL PSYCHIQUE.

3.4 Des vœux particuliers

NE JAMAIS DIRE DU MAL DU FONDATEUR OU DE N'IMPORTE QUEL SUPÉRIEUR — ET DÉNONCER IMMÉDIATEMENT QUICONQUE AURAIT ENFREINT CE VŒU. ON ENTEND PARLER AUSSI D'UN VŒU D'UNITÉ : TOUTE CRITIQUE (C'EST-À-DIRE LE MOINDRE QUESTIONNEMENT LÉGITIME OU LA MOINDRE PENSÉE PERSONNELLE), TOUTE DÉSOBÉISSANCE, METTENT EN PÉRIL LA FRATERNITÉ.

3.5 Le secret imposé comme règle absolue

PUISQUE LA FONCTION DE CES ASSOCIATIONS EST CENSÉE ÊTRE LE SERVICE DE L'ÉGLISE, TOUTS LES MEMBRES DEVRAIENT AVOIR LA PERMISSION DE CONVERSER LIBREMENT ET OUVERTEMENT AVEC LES MEMBRES DE LA HIÉRARCHIE, CHAQUE FOIS QUE CELA EST NÉCESSAIRE. LORSQU'ON ACCOMPLIT DES ŒUVRES BONNES, ON N'A PAS PEUR DE LA LUMIÈRE. OR, IL ARRIVE QU'INTERDICTION SOIT FAITE DE PARLER À L'ÉVÊQUE LOCAL JUGÉ INCAPABLE DE COMPRENDRE LE CHARISME... DE MÊME, TOUTE UNE DOCUMENTATION INTERNE EST UTILISÉE QUI DOIT DEMEURER CACHÉE.

3.6 Mensonges, tromperies et dissimulations

LA DISSIMULATION PEUT SE FAIRE DÈS LE COMMENCEMENT, À SAVOIR EN VUE D'OBTENIR L'APPROBATION (DOCUMENTATION PRÉSENTÉE AUX AUTORITÉS ET DOCUMENTATION « INTERNE » À LAQUELLE LES MEMBRES EUX-MÊMES N'ONT PAS ACCÈS. ENSUITE, MÊME LORSQUE L'AUTORITÉ PARVIENT À PÉNÉTRER DANS LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE, CE DERNIER S'ÉVERTUE DE DÉJOUER LA VIGILANCE ET L'ACTION ENTREPRISE POUR ASSAINIR LA SITUATION.

3.7 L'autoritarisme du responsable et la soumission des membres

L'OBÉISSANCE — IL EST MÊME QUESTION DE SOUMISSION — EST ÉLEVÉE À LA DIGNITÉ DE VERTU MAJEURE, ET CE, DE MANIÈRE INCONDITIONNELLE ET INFINIMENT PLUS FORTE QUE DANS UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE CLASSIQUE. OR, L'OBÉISSANCE AUTHENTIQUE N'EST NI AUTORITARISME NI INFANTILISATION. ELLE PASSE AUSSI PAR DES MÉDIATIONS ET NON DES COUPS DE BAGUETTES MAGIQUES DU GENRE « DIEU M'À DIT »... LES « PETITS CHEFS » PEUVENT SE LAISSER ENVAHIR PAR UNE CERTAINE JOUISANCE À CONSEILLER ET À COMMANDER, N'EST-CE PAS ?

3.8 Tout questionnement vient du mauvais

« JE DÉCIDAI DE FAIRE PART DE MES DOUTES ET DE MES QUESTIONS AU FONDATEUR. SA RÉPONSE FUT COURTE ET PRÉCISE : « JE SENS QUE TU NE FAIS PLUS PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ. » ONZE ANS DE VIE COMMUNE, DE FOI COMMUNE, ÉTAIENT BALAYÉS PAR CES QUELQUES MOTS ÉCRITS SUR UN BOUT DE PAPIER. DANS CE SYSTÈME DE CERTITUDES, IL NE POUVAIT PAS Y AVOIR DE DOUTES NI DE QUESTIONS. RÉPONDRE AUX DOUTES, C'ÉTAIT RECONNAÎTRE LA POSSIBILITÉ D'EN AVOIR. L'EXCLUSION ÉTAIT LA SEULE RÉPONSE. L'ANCIENNETÉ, L'ENGAGEMENT SOLENNEL À VIE, LES SACRIFICES EFFECTUÉS, L'ÉNERGIE DONNÉE SANS COMPTER NE COMPTAIENT POUR RIEN... »

3.9 Humiliations et culpabilisations

LE REBELLE, LE QUESTIONNEUR N'A JAMAIS BONNE PRESSE DANS UNE COMMUNAUTÉ DÉVIANTE. ET EN GÉNÉRAL, IL PAYE CHER SES INCARTADES, À COUPS D'HUMILIATIONS ET DE CULPABILISATIONS : « S'EXPLIQUER, C'EST SE MÉFIER... LA DÉPRESSION EST LE REFUS DE DIEU... AIMER, C'EST DESCENDRE DANS LA FANGE... SE TAIRE, C'EST AIMER... LA TENSION EST SEUL FRUIT DE NOTRE MÉCHANCÉTÉ... SE REPOSER, C'EST NE PAS ASSEZ AIMER... REVENDIQUER,

C'EST ÊTRE ÉGOÏSTE... SE DÉFENDRE, C'EST N'ÊTRE PAS DOCILE À L'ÉVANGILE ».

QUANT À CEUX QUI NE S'ÉCRASENT PAS DANS LA SOUMISSION SILENCIEUSE, ET QUI DONC RISQUENT DE CONTAMINER LEUR ENTOURAGE, ILS SONT PUREMENT ET SIMPLEMENT VIRÉS. À L'INTÉRIEUR, ON LES COUVRE DE CALOMNIES : LE REBELLE EST UN JUDAS. LA DYNAMIQUE RELATIONNELLE SE SIMPLIFIE À L'EXTRÊME : C'EST LA SOUMISSION OU L'EXCLUSION. LA NÉGOCIATION VERBALE EST IMPOSSIBLE, NOUS SOMMES DANS LE DOMAINE DU TOUT OU RIEN.

L'AUTRE EST RÉDUIT À L'ÉTAT D'OBJET : IL EST ASSIMILÉ, ABSORBÉ OU REJETÉ. IL NE PEUT ÊTRE SUJET DE PAROLE, ET DONC PARTENAIRE DE DIALOGUE. EN FAIT, UNE PAROLE DIFFÉRENTE, SUSCITANT PAR CONSÉQUENT LE DOUTE, CRÉE L'ANGOISSE DANS LE GROUPE ET MET EN BRANLE LES MÉCANISMES DE DÉFENSE QUE CES EXCLUSIONS EXPRIMENT. À L'INTÉRIEUR DU GROUPE, L'ALTÉRITÉ EST INSUPPORTABLE.

3.10 La sortie

DANS QUELLE CONDITION RELATIONNELLE ? TOUT DÉPART EST DÉJÀ OCCULTÉ VIS-À-VIS DES AUTRES MEMBRES. ENSUITE, PLUS PERSONNE N'ADRESSERA LA PAROLE AU TRAÎTRE. ET COMME L'ADEPTE AVAIT ROMPU AVEC TOUTES SES CONNAISSANCES ANCIENNES, IL SE RETROUVE SEUL.

DANS QUELLE CONDITION ÉCONOMIQUE ? CE QU'IL A APPORTÉ À SON ARRIVÉE, CE QU'IL A CONSTAMMENT MIS DANS LE POT COMMUN, CELA EST DONNÉ N'EST-CE PAS ? APRÈS AVOIR PEUT-ÊTRE QUITTÉ UNE PROFESSION, APRÈS AVOIR TRIMÉ PENDANT DES ANNÉES BÉNÉVOLEMENT BIEN SÛR ET SANS ASSURANCES SOCIALES, CELUI OU CELLE QUI SORT EST NU (E) COMME JOB... POURTANT LE CANON 702 § 2 DU CODE DE DROIT CANONIQUE STIPULE QUE L'INSTITUT GARDERA L'ÉQUITÉ ET LA CHARITÉ ÉVANGÉLIQUE À L'ÉGARD DU MEMBRE QUI EN EST SÉPARÉ.

DANS QUELLE CONDITION PHYSIQUE ET PSYCHIQUE ? LA VIE A ÉTÉ TELLEMENT DIFFICILE QUE LA PERSONNE EST LAMINÉE. CERTAINS SONT PLUS GRAVEMENT ENCORE DÉTRUITS DANS LEUR SANTÉ PSYCHIQUE : COMBIEN DE DÉPRESSIONS, COMBIEN DE TENTATIVES DE SUICIDES, COMBIEN DE SUICIDES ! EN FAIT, LES PERSONNES CULPABILISENT, SE RETROUVENT AVEC UN SENTIMENT D'ÉCHEC TOTAL.

DANS QUELLE CONDITION SPIRITUELLE ? CERTAINS GARDENT LA FOI, PARCE QU'AVANT CETTE MALHEUREUSE EXPÉRIENCE QU'ILS VIENNENT DE VIVRE, ILS AVAIENT VRAIMENT RENCONTRÉ LE CHRIST. BEAUCOUP NE VEULENT PLUS EN ENTENDRE PARLER...

4. L'INCOHÉRENCE DE LA VIE

4.1 La vie « extra-ordinaire » des chefs

AU NIVEAU DÉJÀ DE LA CHARITÉ : À L'ÉGARD DES PLUS FAIBLES, À L'ÉGARD DE PERSONNES DONT LA SITUATION ÉCONOMIQUE A CHANGÉ, À L'ÉGARD DES AUTRES COMPOSANTES DE L'ÉGLISE, ETC.

LE FONDATEUR DEVRAIT ÊTRE SOUMIS AUX MÊMES ORDINAIRE, RÈGLES ET CONSTITUTIONS APPLIQUÉES DANS LA COMMUNAUTÉ...

4.2 L'argent

LA MISE EN COMMUN DES BIENS : ÉTANT DONNÉ LE PEU DE STABILITÉ QU'OFFRE LA VIE MODERNE ET LA PROBABILITÉ QUE DES MEMBRES QUITTENT LA COMMUNAUTÉ APRÈS QUELQUES ANNÉES, IL Y A AVANTAGE À METTRE LES BIENS D'UN MEMBRE EN SÛRETÉ JUSQU'À SA MORT, DE SORTE QUE S'IL DÉCIDE DE PARTIR, CES BIENS PUISSENT SUBVENIR À SES BESOINS LORSQU'IL SERA HORS DE LA COMMUNAUTÉ. OR À LA SORTIE, L'ADEPTE S'EN VA SOUVENT NU COMME JOB, ALORS QUE LE CODE DE DROIT CANONIQUE PARLE D'ÉQUITÉ. ON COMPREND DANS CES CONDITIONS QU'UN ADEPTE, MÊME UN PEU LUCIDE, N'AIT PLUS LA FORCE DE PARTIR. L'EXPLOITATION DU TRAVAIL DES MEMBRES.

LA GESTION FINANCIÈRE DEVRAIT TOUJOURS ÊTRE HONNÊTE ET TRANSPARENTE. OR, CERTAINS GROUPES ONT L'ART DU MONTAGE FICTIF EN SOUS-ASSOCIATIONS, ASSOCIATIONS-ÉCRAN.

LES DONS ET CAPTATIONS D'HÉRITAGE.

4.3 Les mœurs

LÀ, NOUS SOMMES DANS DES DÉLITS, VOIRE DES CRIMES CARACTÉRISÉS : PÉDOPHILIE, VIOLS, ATTOUchemENTS, ÉPHÉBOPHILIE...

CONCLUSION

UN SEUL CRITÈRE BIEN ENTENDU NE PEUT SUFFIRE POUR QUALIFIER UN GROUPE COMME ÉTANT LE LIEU DE DÉRIVES SECTAIRES. SEUL UN FAISCEAU DE CRITÈRES CONJUGUÉS PERMET DE PRENDRE CONSCIENCE DU CARACTÈRE PATHOLOGIQUE D'UNE COMMUNAUTÉ OU D'UNE ASSOCIATION. MAIS EN FAIT, IL EST TOUJOURS AHURISSANT DE CONSTATER COMMENT BEAUCOUP DES SYMPTÔMES DÉCRITS SE RETROUVENT DE FAÇON RÉCURRENTÉ DANS UN CERTAIN NOMBRE DE GROUPES QUI FONT ACTUELLEMENT PARLER D'EUX. PAR AILLEURS, TOUTES CES DÉRIVES QUI VIENNENT D'ÊTRE POINTÉES DANS CERTAINES COMMUNAUTÉS CATHOLIQUES SONT FINALEMENT IDENTIQUES À CELLES QUE L'ON TROUVE DANS LES GROUPES SECTAIRES EN GÉNÉRAL. LES TROIS TENTATIONS DU POUVOIR, DE L'AVOIR ET DU JOUIR SONT BIEN UNIVERSELLES.

Sr CHANTAL-MARIE SORLIN, RESPONSABLE DU BUREAU
DÉRIVES SECTAIRES MARS 2014

II — CINQ QUESTIONS SUR LE REPÉRAGE ET LE TRAITEMENT DES DÉRIVES SECTAIRES DANS L'ÉGLISE

Il ne suffit pas de faire des constatations. Il faut pouvoir les mettre en rapport avec

* *la foi doctrinale* : quels enseignements déviants ont été donnés qui produisent de telles conséquences ?

* *le droit civil* : pourquoi refuser de caractériser les délits et les crimes ? L'Église serait-elle une zone de non-droit ?

* *la personne* (et non pas d'abord le groupe) dont la dignité a été bafouée et la vie mise en danger...

1. L'Église institutionnelle a-t-elle perçue que sa responsabilité était engagée ?

* *Les réflexes protecteurs jouent toujours*, et sont d'autant plus handicapants qu'ils ne sont pas conscients. La constatation des dérives ne révèle-t-elle pas précisément l'incompétence inouïe d'une institution qui parle de Vérité au nom de Dieu lui-même ? Et de fait, cela pose avant toute chose la question : comment gérer cela ? Dire tout en ne disant pas, mais en disant quand même... jusques à quand ?

* *Il y a une responsabilité*. L'absence d'accompagnement de ces communautés nouvelles... l'absence de discernement des charismes et de la vie de leurs fondateurs, et des dérives de certains membres pervers, ont eu des conséquences redoutables. Si l'Église n'exerce pas avec justice sa fonction, cela revient à dire qu'elle devient aussi dangereuse que les « redoutables » fondateurs ou pervers... Perspective gravissime.

2. Le charisme transmis par les fondateurs est-il vraiment discerné ?

C'est le fondateur qui recrute, constitue le groupe et lui donne un nom et une identité, un « charisme ». Ce qui est à vérifier — et qui vérifie indirectement la vocation du fondateur —, c'est l'authenticité de son charisme et de la fondation, soit : les constitutions, ses écrits, l'enseignement, *en particulier quant à ces groupes sont aussi associées des écoles* (de vie, d'évangélisation, de formation, etc.). Et que penser de ces communautés où le « charisme », c'est le fondateur lui-même, quand celui-ci s'avère très problématique ?

Lorsqu'il y a *culte idolâtre du fondateur*, on ne peut passer sous silence que c'est dans l'absolue incompatibilité de cette attitude avec la foi chrétienne que réside tout le problème. Lorsqu'il y a *cynisme ou hypocrisie*, il faut bien comprendre que c'est la conséquence d'une emprise, plus précisément la conséquence de **l'emprise exercée par le fondateur**. — Pourtant, direz-vous, ce fondateur est décédé. — C'est vrai, mais l'emprise continue à s'exercer, au-delà de la mort du fondateur, sur ceux ou celles qui ont été ses adeptes, qui l'ont connu de son vivant. C'est un phénomène général. Les abuseurs, les cyniques et les hypocrites sont eux (elles) aussi, d'une certaine façon, également victimes, pris dans un système.

Lorsqu'il y a un cheminement dit de « refondation », **qu'en est-il du travail de vérité sur le fondateur ?** Y a-t-il un *silence* pudique où l'on ne dit rien, parce qu'on n'analyse rien ? Une

histoire *light*, *a minima*, c'est-à-dire dans laquelle tous les éléments trop gênants sont élagués par un travail révisionniste ? Une histoire qui circonscrit tout le mal au seul fondateur, pour aller plus vite dans la reconstruction ? Une simple page tournée parce que le fondateur est décédé ?

3. Les opérations dites de « refondation » sont-elles menées sérieusement ?

« La démarche doit passer par trois étapes incontournables. Elles vont bien au-delà d'une demande de pardon publique, adressée à « la cantonade », dont on parlerait une fois dans la presse pour ensuite refermer bien vite le dossier.

* La première de ces étapes est celle de la **repentance**, du *mea culpa*. Elle requiert une prise de conscience de la réalité des abus commis. Il faut en identifier les causes et les responsables, qu'ils aient été ou non poursuivis pénalement. Il faut comprendre pourquoi il y a eu abus de faiblesse et confusion des fors interne et externe, et ensuite pourquoi il y a eu déni de réalité, mensonges par omission, allant jusqu'à non assistance à des mineurs en danger grave.

* La deuxième étape est celle de la **réparation** : étape longue, difficile, qui nécessite un vrai travail d'équipe et la mise à disposition des victimes de moyens importants sur une durée indéterminée tant que les plaies ne sont pas cautérisées.

* La troisième et dernière étape, enfin, est celle de la **réconciliation** avec les victimes et ceux qui ont été ostracisés pour avoir osé soulever le voile et dire la vérité. Cette étape peut réussir, comme elle peut échouer, car nul ne peut préjuger de la réaction des victimes. Mais des gestes significatifs doivent être posés publiquement ou en privé, manifestant ainsi la sincérité de ce désir de purification » (Jacques Arondel, libre opinion sur le site pncds72). Aussi bien pour les Béatitudes, pour la Légion du Christ, et pour la Congrégation Saint Jean, on voit qu'on est loin du compte...

4. Les victimes sont-elles prises en considération ?

* La Conférence Épiscopale Française a nommé un évêque émérite à la tête d'une mission d'écoute des victimes (sept. 2013) ; quelques mois après (mai 2014), le pape l'a nommé administrateur apostolique d'un diocèse de l'ouest. Il semblerait que l'écoute des victimes demeure toujours en attente...

* Évoquer les « victimes » suscite bien des pirouettes verbales chez les personnes qui ne veulent pas en entendre parler. Mais a-t-on vraiment pris conscience de la gravité du sujet ? « *Les morts sont nombreuses dans ces communautés sectaires depuis le temps qu'elles fleurissent, mais elles sont non répertoriées. Les enterrements sont faits à la va-vite, sans commentaires, et quand il y en a, on parle « de retour vers le Père ». Il y a les accidents, les suicides, et les morts psychiques de tous ceux qui sont internés dans le hôpitaux psychiatriques. Il y a les morts vivants, moins tragiques à savoir tous ceux qui sont sous anti-dépresseurs ou psychotropes ou autres drogues, qui vont de la tisane « spéciale » aux poudres inconnues administrées et dosées par des mains rendues complices. Parents, pour l'amour de Dieu et de vos enfants, réveillez-vous !* » (une mère de famille concernée). Il ne s'agit pas là de donner dans une réflexion extrême, mais de faire état de la réalité jusque dans ses aspects les plus terrifiants.

* Dans un article récent « *Des bienfaits de l'institution* » (*La Nef* n° 261, juillet 2014), le père dominicain Thierry-Dominique Humbrecht livre une analyse sur les récents scandales, soulignant « *combien l'institution ecclésiastique est nécessaire pour structurer et orienter les jeunes communautés* ». Mais il prend clairement le risque de traiter le sujet sans consulter les ex-membres, ou les victimes de ces jeunes communautés... Sa conclusion optimiste semble donc ignorer la gravité des dérives : « *Les communautés touchées par de telles crises sont à présent convalescentes. Aidées par l'institution à aller jusqu'au bout de la vérité et donc aussi de la justice et de la charité, elles se reconstruisent, à vitesse humaine. Ces communautés méritent notre admiration.* » Il penserait donc qu'il suffit de quelques années pour redresser 40 à 50 ans, ou même plus, de dérives ? Comment ne pas être déçu par une telle réponse à la question ?

« L'illusion qu'entretient et que veut nous faire partager le père Humbrecht serait qu'il faut rechercher la cause dans le comportement trouble du fondateur. Non ! La cause doit être recherchée ailleurs : elle doit être recherchée en dehors de ce qui fait scandale. C'est dans l'idéologie du fondateur, dans ses écrits, dans cette pensée qui justifie et absout à l'avance les abus. Car il y a toujours cohérence entre les dérives constatées et l'idéologie qui les sous-tend, le mot « idéologie » étant pris ici dans un sens élargi de système de pensée. Or il n'en est pas question : le père H. ignore les causes idéologiques des scandales. Il ignore ou feint d'ignorer que les plus grands des scandales ne sont pas nécessairement ceux que rapporte la presse de caniveau. La presse à scandales justement... Le viol des consciences, en effet, n'est-il pas aussi grave qu'un abus physique ? Ne laisse-t-il pas des séquelles aussi lourdes et aussi longues ? Le fait qu'il échappe au code pénal le laisse impuni. La victime affaiblie et humiliée est impuissante à prouver l'abus de faiblesse. Voilà le vrai scandale. » (Eustache Latrompe, libre opinion sur le site pncds72).

5. Y aura-t-il prévention tant qu'on restera dans l'ignorance ?

Que devient la communauté dès lors que son fondateur/supérieur est décédé, ou bien mis à l'écart ? En effet les problèmes persistent de toutes façons, tandis que la hiérarchie catholique s' imagine qu'ils sont gommés. Ces phénomènes relèvent d'une analyse systémique. Ce qui n'est pratiquement et malheureusement jamais fait. Pour tenter de dire les choses simplement, une communauté, c'est une organisation humaine, un système régi par des lois écrites et non écrites, des actions et des interactions, des modes de comportement induits par l'autorité supérieure, qui sont reproduits et répliqués à tous les échelons. C'est valable aussi bien pour le KGB que pour une P.M.E. ou pour une Communauté nouvelle. Comme tout organisme vivant, une organisation cherche à se pérenniser. Pour cette raison, après la disparition ou la mise à l'écart du fondateur, l'organisation se perpétue avec ses défauts. C'est dans sa nature. Il faut attendre de longues années pour que les comportements se modifient dans une Communauté...

Sans acrimonie, on peut dire que des personnes arrivées à des responsabilités importantes dans la hiérarchie ecclésiastique et épiscopale parce qu'elles ont fait des études poussées de théologie ou de droit canon à Rome, sont par ailleurs totalement ignorantes de ces phénomènes qui échappent à leur compréhension. Surtout si elles sont elles-mêmes issues de commu-

nautés. Elles pensent qu'il suffit de neutraliser ou d'isoler la personnalité qui pose – ou a posé – problème pour que la situation redevienne « normale » avec, s'il le faut, une déclaration publique de repentance. C'est une analyse fautive et une erreur grave.

L'ignorance de l'institution Église sur l'existence et la perversité du phénomène des dérives sectaires, en général et en son sein, ne peut que nuire à son approche des problèmes posés... Il existe maintenant en France un Diplôme Universitaire « *Emprise Sectaire et Processus de Vulnérabilité* », donné à l'Université Paris V Descartes. Il serait urgent que la Conférence Épiscopale et les diocèses envisagent de spécialiser certains prêtres ou laïcs en leur proposant de passer ce DU. Et au plan universel, il faut envisager que l'Église mette en forme un module complémentaire spécifique sur ces questions, et qu'une telle formation, sans doute allégée, soit dispensée prioritairement aux évêques et à leurs conseils épiscopaux... On ne parviendra jamais à faire une quelconque prévention des dérives sectaires dans l'Église sur la base de l'ignorance du phénomène... Tirons les leçons de ce qui s'est passé avec la pédophilie...

Pour finir, comment ne pas évoquer cette femme berbère de Souk Ahras (est algérien) qui pleurait toutes les larmes de son corps parce que son fils était pris dans une secte ? L'emprise a duré plus de neuf ans. Cette femme s'appelait Monique et son garçon s'appelait Augustin. Ce sont les pleurs et la ténacité de Monique qui permirent à Augustin de sortir de la secte des manichéens. On connaît la suite... Mais il est bon de rappeler que Monique avait reçu le soutien et la consolation d'un évêque. Le fait, en passant, mérite d'être signalé.

*Père Dominique Auzenet
sept. 2014*

*Délégué diocésain à la Pastorale
Nouvelles Croyances et Dérives Sectaires*

http://pncds72.free.fr/2104_formation_14-15/2014_140924_eglise_emprises_sectaires/2104_140924_eglise_emprises_sectaires.pdf